

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à huis clos à la salle municipale, le **mardi 1^{er} juin 2021** à compter de **19 h 47**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal
6. Finances
 - 6.1 Revenus
 - 6.2 Dépenses
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Rapport environnemental Phase I - Projet de réfection des conduites de la rue Principale
8. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 8.1 Adoption du règlement 384-2021 abrogeant le règlement 363-2019 relatif à la gestion contractuelle
 - 8.2 Avis de motion - Règlement 385-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles
9. Inspection régionale - Autorisation pour l'émission de constats d'infraction
10. Arpentage légal - Réfection des conduites de la rue Principale
11. Ressources humaines
 - 11.1 Embauche - Animateurs/trices de camp de jour - 2021
 - 11.2 Embauche - Étudiant saison estivale 2021
 - 11.3 Embauche - Aide voirie contractuelle
 - 11.4 Remboursement de dépenses - Frais de téléphonie pour le télétravail
12. Travaux de voirie
 - 12.1 Nivelage
 - 12.2 Réparation des ponceaux
 - 12.3 Rechargement
 - 12.4 Asphaltage
 - 12.5 Marquage de la chaussée
 - 12.6 Demande de fauchage - Terrain municipal
 - 12.7 Demande d'autorisation - Travaux dans le sentier de VTT
13. Rapport d'accident avec le camion - Franchise à payer
14. Élections 2021
 - 14.1 Campagne électorale - Publication municipale
15. Conteneur pour matériaux de construction
16. Adhésion - Espace MUNI
17. Rapport des élus
18. Correspondances
19. Varia
 - 19.1 Puits et station de surpression - Entretien des génératrices
 - 19.2 Achat en commun d'un balai mécanique
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

98-06-21

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement de la séance soit publié sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

99-06-21

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

100-06-21

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 4 mai 2021 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 233 259.35 \$ incluant les revenus de perception.

101-06-21

6.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

Mai 2021

- FOURNISSEURS: 29 113.32 \$
- SALAIRES: 18 690.13 \$

ADOPTÉE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1. RAPPORT ENVIRONNEMENTAL PHASE I - PROJET DE RÉFECTION DES CONDUITES DE LA RUE PRINCIPALE

Le rapport environnemental de site pour la Phase I dans le cadre du projet de réfection des conduites et de la chaussée de la rue Principale est déposé aux membres du conseil.

8. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

102-06-21

8.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 384-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 363-2019 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 mai 2021 par la conseillère, madame Marie-Blanche L'Hérault, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 384-2021 abrogeant le 363-2019 relatif à la gestion contractuelle soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

8.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 385-2021 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller #3, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 385-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

103-06-21

9. INSPECTION RÉGIONALE - AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régionale;

CONSIDÉRANT QUE neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires désignés ont été officiellement nommés par les résolutions # 121-07-20 et # 82-05-21;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer que les personnes nommées à titre de fonctionnaires désignés pour l'émission des permis, responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé soient également responsables de l'émission de constats d'infraction relativement à ces règlements.

ADOPTÉE

104-06-21

10. ARPENTAGE LÉGAL - RÉFECTION DES CONDUITES DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un arpentage légal dans le cadre de nos travaux de réfection de la rue Principale Est et Ouest à Parisville en collaboration avec le MTQ afin de valider la nouvelle matrice suivant la rénovation cadastrale puisque celle-ci diffère de la matrice précédente, causant ainsi des problématiques liées à l'empiètement des infrastructures sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT QUE les arpenteurs du MTQ ne semblent pas être en mesure de répondre à l'interne à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à cibler les parcelles de terrains en causent et en faire une description technique (mesures, superficies) afin de pouvoir négocier avec les propriétaires ou utiliser la loi sur les compétences municipales là où cela s'applique pour ensuite réaliser un plan d'opération cadastrale afin de permettre les acquisitions nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont été sollicitées pour ce mandat, et qu'une seule a répondu à l'appel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer à Stéphane Roy, arpenteur géomètre, un mandat afin de cibler chacune des parcelles de terrains en causent et d'en faire une description technique pour ensuite réaliser l'opération cadastrale complète pour un montant maximal de 5 000\$ (1000\$ pour l'analyse de la situation et 4 000\$ pour l'opération cadastrale). Le conseil sera de nouveau consulté advenant un dépassement de coût.

ADOPTÉE

11. RESSOURCES HUMAINES

105-06-21

11.1. EMBAUCHE - ANIMATEURS/TRICES DE CAMP DE JOUR - 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a trois postes d'animateurs/trices de camp de jour à combler pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE les trois animatrices en poste l'été dernier ont accepté de poursuivre pour la saison à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'embaucher, pour la saison estivale 2021 du Camp de jour de Parisville, mesdames:

- Gabrielle Rheault
- Émie Pérusse
- Méanne Paris

Pour occuper les postes d'animatrices de camp de jour, sous la supervision de la coordonnatrice, aux taux salariaux prévus au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville. Toutefois, hormis le taux salarial, l'étudiant n'est pas visé par ce recueil.

ADOPTÉE

106-06-21

11.2. EMBAUCHE - ÉTUDIANT SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une ouverture de poste pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) d'aide voirie pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'embauche a dûment été complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'embaucher, pour une troisième année, monsieur Justin Girard comme aide voirie pour la saison estivale 2021, au taux salarial prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville. Toutefois, hormis le taux salarial, l'étudiant n'est pas visé par ce recueil.

ADOPTÉE

107-06-21

11.3. EMBAUCHE - AIDE VOIRIE SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a occasionnellement besoin d'un salarié au poste d'aide voirie pour différents mandats sous la supervision de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Brisson comble actuellement ce besoin en tant que travailleur autonome;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'embaucher, pour une durée indéterminée, monsieur Denis Brisson comme aide voirie sur appel au taux salarial prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville. Toutefois, hormis le taux salarial, le salarié engagé sur appel n'est pas visé par ce recueil.

ADOPTÉE

108-06-21 11.4. REMBOURSEMENT DE DÉPENSES - FRAIS DE TÉLÉPHONIE POUR LE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la directrice générale adjointe utilise son téléphone cellulaire personnel en raison du télétravail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Qu'un montant de 50\$ par mois (soit 11.54\$/paie) soit remboursé à la directrice générale adjointe en compensation de l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

12. TRAVAUX DE VOIRIE

109-06-21 12.1. NIVELAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour le nivelage et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale.

Que les coûts des travaux de nivelage dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

ADOPTÉE

110-06-21 12.2. RÉPARATION DES PONCEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour la réparation des ponceaux et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale, et ce, à l'intérieur du budget prévu au poste budgétaire d'entretien et réparation des infrastructures ainsi qu'au poste de gravier, sable et asphalte.

Que les coûts des travaux de réparation des ponceaux dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

Le ponceau identifié en date d'aujourd'hui est le suivant:

- Un ponceau dans le rang Ste-Philomène Est

ADOPTÉE

12.3. RECHARGEMENT

Aucun rechargement n'est prévu pour cette année.

111-06-21 12.4. ASPHALTAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire du travail à effectuer pour les travaux d'asphaltage saisonnier, de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale, et ce, à l'intérieur du budget prévu au poste budgétaire d'*entretien et réparation des infrastructures* ainsi qu'au poste de *gravier, sable et asphalte*.

Que les coûts des travaux d'asphaltage dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

Les routes identifiées en date d'aujourd'hui sont les suivantes:

- Surface importante à l'entrée de la route Desrosiers
- Correctif d'asphalte suite à la réparation d'un ponceau dans le rang Ste-Philomène Ouest
- Surface importante dans la rue St-Jacques

ADOPTÉE

112-06-21

12.5. MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par la municipalité pour le marquage de la chaussée des rues et routes municipales, des stationnements ainsi que des pistes piétonnières et cyclables;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues :

Marquage et traçage du Québec	aucune soumission reçue
Lignco Dura-lignes	6 968 \$
Lignes Maska	aucune soumission reçue
Durand marquage et associés	aucune soumission reçue
Gestion Pro-Ligne	ne couvre pas notre secteur

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le contrat de marquage de la chaussée des rues et routes municipales, des stationnements ainsi que des pistes piétonnières et cyclables soit octroyé à Lignco Dura-lignes au coût de 6 968 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

113-06-21

12.6. DEMANDE DE FAUCHAGE - TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait faucher annuellement le terrain réservé au nouveau développement par les Entreprises R.M. Pépin depuis 2017;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, les coûts de fauchage étaient facturés en extra:

2017	548 \$ (7h à 78\$/h)
2018	492 \$ (6h à 82\$/h)
2019	574 \$ (7h à 82\$/h)

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, le fauchage du terrain vacant servant de dépôt municipal, incluant le fossé longeant le terrain vacant servant à accueillir le pluvial, a été ajouté au devis global, passant de 4 350\$ à 4 650\$ sans augmentation de 2020 à 2022;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Pérusse, cultivant déjà une partie du terrain de la municipalité en zone agricole, désire cultiver ce terrain vacant afin d'en récolter le foin (après avoir labouré et semé le terrain actuellement en friche);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De poursuivre le fauchage de ce terrain vacant servant de dépôt municipal, incluant le fossé longeant le terrain vacant servant à accueillir le pluvial, par les entreprises R.M. Pépin jusqu'à la fin du présent contrat, soit jusqu'en 2022 et de revalider à ce moment si M. Pérusse est toujours intéressé à cultiver le terrain.

ADOPTÉE

114-06-21 12.7. DEMANDE D'AUTORISATION - TRAVAUX DANS LE SENTIER DE VTT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Berthiaume, représentant le Club Quad Lotbinière, demande à la municipalité l'autorisation de recharger le sentier de VTT situé à Deschaillons-sur-St-Laurent sur la terre boisée appartenant à la Municipalité de Parisville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser monsieur Berthiaume et le Club Quad Lotbinière à procéder au rechargement du sentier de VTT, en utilisant exclusivement de la pierre ou du sable de compaction (exempt de sel déglacant ou autre contaminant) afin de préserver l'aire de protection des puits d'eau potable de la municipalité et d'aviser celle-ci au moment où les travaux auront lieu.

ADOPTÉE

115-06-21 13. RAPPORT D'ACCIDENT AVEC LE CAMION - FRANCHISE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De payer à la Mutuelle des municipalités du Québec le montant de la franchise fixée à 1 000\$ ainsi que la portion des taxes qui nous seront remboursées reliée aux réparations du camion de l'inspecteur municipal, suite à l'accident survenu le 19 mars dernier.

ADOPTÉE

14. ÉLECTIONS 2021

116-06-21 14.1. CAMPAGNE ÉLECTORALE - PUBLICATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'il y aura élections municipales le 7 novembre prochain, il est nécessaire de statuer sur les publications municipales qui seront autorisées concernant la campagne électorale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser les candidats à publiciser leurs candidatures dans le cadre de la période électorale, et ce, dans une section réservée du journal municipal *Le Parisvillois*, édition du 1er septembre 2021 (date de tombée 10 août 2021).

D'offrir un espace d'un maximum d'un quart de page par candidat.

De publiciser cette offre à tous, via nos différents moyens de communication avant le 10 août 2021.

ADOPTÉE

117-06-21

15. CONTENEUR POUR MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que deux conteneurs de matériaux de construction soient mis à la disposition de la population.

Un premier à la mi-juin et un second à la mi-septembre.

Qu'une circulaire d'information soit distribuée à la population précédant la livraison de ceux-ci.

ADOPTÉE

118-06-21

16. ADHÉSION - ESPACE MUNI

CONSIDÉRANT QUE comme nous étions membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) avant sa fusion avec le Carrefour action municipale et famille (CAMF), nous avons obtenu gratuitement notre adhésion jusqu'au 31 mars 2021 et avons donc été automatiquement membre d'Espace MUNI jusqu'à cette date;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er avril 2021, la cotisation est payable annuellement à la date de l'adhésion du membre selon le tarif en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE notre adhésion en tant que membre d'Espace MUNI (né de la fusion du Carrefour action municipale et famille et du Réseau québécois de Villes et Villages en santé) est venue à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adhérer à Espace MUNI au coût de 79\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE

17. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

18. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

19. VARIA

119-06-21

19.1. PUIITS ET STATION DE SURPRESSION - ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE les génératrices se situant au puits ainsi qu'à la station de surpression doivent subir un entretien général aux deux ans et que le dernier a été fait en 2018;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

Le groupe Électrogènes Talbot	1 387.76\$
Génératrice Drummond	1 203.65 \$ (contrat de 3 ans) + matériel

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'entretien des génératrices du puits et de la station de surpression par *Le groupe Électrogènes Talbot Inc.* pour un montant de 1 387.76\$ plus taxes pour l'année 2021 et de voir à se joindre au devis en commun avec les municipalités voisines pour le prochain entretien.

ADOPTÉE

120-06-21

19.2. ACHAT EN COMMUN D'UN BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 88-05-21 adoptée à la dernière séance du conseil autorisant l'inspecteur municipal à procéder à l'achat d'un balai mécanique en commun avec la Municipalité de Fortierville pour un montant maximal de 500\$, représentant la moitié des frais totaux pour l'achat;

CONSIDÉRANT QUE deux municipalités ne peuvent être copropriétaires d'un bien et qu'une entente doit être faite pour le partage du bien;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat d'un balai mécanique combiné à une débroussailleuse et une scie à élaguer au coût de 1370\$ plus les taxes applicables chez *Pro équipements Sports enr.* de Villeroy.

De valider avec la Municipalité de Fortierville s'ils sont toujours intéressés à partager l'utilisation de cet équipement via une entente de partage.

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

121-06-21

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 8 h 56 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 6 juillet 2021.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Dominique Lapointe, directrice
générale et secrétaire-trésorière**